

## Conditions Générales d'Utilisation de la carte « Privilèges »

### **1 - Objet de la Carte « Privilèges »**

- 1) La Chocolaterie Daniel Stoffel - 50, route de Bitche - 67506 Haguenau CEDEX - a mis en place un programme de fidélisation de sa clientèle par l'intermédiaire d'une carte dite « Privilèges ». Ce programme permet au titulaire de cumuler des points de fidélité lors de ses différents passages en caisse selon un barème établi (Cf. : annexe 1)
- 2) Lorsqu'il atteint le nombre de points « Privilèges » requis (Cf. : annexe 1), le titulaire se voit offrir un cadeau chocolaté.
- 3) Le programme de fidélisation de la chocolaterie Daniel Stoffel est ouvert à toute personne majeure qui souhaite y adhérer.

### **2 - Délivrance de la Carte « Privilèges »**

- 1) La carte « Privilèges » est gratuite et peut être obtenue sur simple demande formulée par écrit au moyen d'un bulletin d'adhésion. Ce bulletin est disponible à l'accueil des magasins de vente de la chocolaterie Daniel Stoffel (Cf. : annexe 2). Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent adhérer au programme de fidélité.
- 2) La « carte Privilèges » est à retirer à l'accueil du point de vente dans lequel le bulletin d'adhésion a été déposé. Elle est disponible dans un délai de quinze jours ouvrés après la date de dépôt de la demande. Si elle n'est pas retirée dans un délai de 3 mois, à compter de sa date de mise à disposition, la carte sera automatiquement désactivée et la demande sera considérée comme nulle.
- 3) La demande de la carte « Privilèges » entraîne la pleine acceptation de l'ensemble des présentes Conditions Générales d'Utilisations dont le souscripteur reconnaît avoir eu connaissance.

### **3 - Retrait de la Carte « Privilèges »**

- 1) La carte « Privilèges » est nominative, strictement personnelle. Elle ne peut donc être ni cédée, ni prêtée et ne constitue en aucun cas une carte de paiement. La vente, l'achat, le courtage, la revente, le troc ou l'échange de points de fidélité est strictement interdit.
- 2) Tout manquement aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout titulaire de la carte ou tout tiers agissant pour le compte d'un titulaire de carte, entraînera de plein droit la désactivation de la carte, la radiation du titulaire au programme « Privilèges » et ce, sans compensation d'aucune sorte.

### **4 - Perte et vol**

- 1) En cas de perte ou de vol de la carte, le titulaire devra le notifier par écrit à la chocolaterie Daniel Stoffel, et préciser le magasin dans lequel il souhaite retirer sa nouvelle carte (cf. : annexe 2). La nouvelle carte sera disponible à l'accueil du magasin dans un délai de quinze jours ouvrés après la date de réception de la notification de perte ou de vol.
- 2) Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée, la chocolaterie Daniel Stoffel est déchargée de toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de la carte « Privilèges ».

### **5 - Changement d'adresse**

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifiée par écrit dans les meilleurs délais à la chocolaterie Daniel Stoffel. Le titulaire garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

#### **6 - Acquisition des points « Privilèges »**

- 1) Sur présentation de sa carte, le titulaire se verra attribuer automatiquement, lors de son passage en caisse, les points auxquels son achat donne droit en fonction du barème établi (cf. : annexe 1).
- 2) Il est indispensable de présenter la carte lors du passage en caisse, à défaut, les points « Privilèges » ne pourront pas être attribués au titulaire.
- 3) Si la Carte « Privilèges » n'est pas utilisée pendant une période de douze mois consécutifs, la chocolaterie Daniel Stoffel se réserve le droit de la désactiver. Les points acquis seront alors considérés comme définitivement perdus sans que cela n'entraîne de compensation d'aucune sorte.
- 4) Le titulaire pourra consulter régulièrement son solde de points, celui-ci figurant sur chacun de ses tickets de caisse. En cas de contestation, le dernier ticket de caisse établi fera foi pour déterminer le nombre de points « Privilèges » cumulés.
- 5) Toute réclamation concernant un ticket de caisse ou le cumul de points « Privilèges » devra être effectuée par écrit auprès du magasin concerné dans la journée de l'achat correspondant au ticket contesté. Passé ce délai, aucune contestation ne sera admise.

#### **7 - Conversion des points « Privilèges »**

- 1) Les points crédités sur le compte du titulaire ne pourront être échangés que contre des cadeaux et ne pourront en aucun cas être convertis en espèces ou en bons de réduction.
- 2) Le choix du cadeau appartient exclusivement à la chocolaterie Daniel Stoffel. Il s'agit, selon les stocks disponibles, d'une création chocolatée dite cadeau « Privilèges » ou à défaut d'un produit disponible en magasin.
- 3) Le cadeau sera remis au titulaire lors du passage en caisse suivant celui de l'obtention du nombre de points requis.

#### **8 - Modifications du programme « Privilèges »**

- 1) La chocolaterie Daniel Stoffel se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent programme de fidélité, de l'écourter, de l'interrompre ou de l'arrêter. Ces situations seront portées à la connaissance du titulaire par tout moyen jugé utile par la chocolaterie Daniel Stoffel, y compris l'affichage en magasin.
- 2) En cas d'arrêt du programme, la chocolaterie Daniel Stoffel accordera un délai d'un mois calendaire au titulaire pour atteindre le nombre de points requis et/ou retirer son cadeau. Passé ce délai les points « Privilèges » seront définitivement perdus.

#### **9 - Informatique et liberté**

- 1) En adhérant au programme « Privilèges », le titulaire est informé que ses réponses au questionnaire mentionnées d'un astérisque figurant dans le bulletin d'adhésion sont obligatoires pour bénéficier de la carte « Privilèges ».
- 2) La mise en place du programme de fidélité « Privilèges » a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. " Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés ". Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite " informatique et libertés ", modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, le titulaire dispose de droits d'accès, d'interrogation et d'un droit de rectification, d'un droit de complément, de mise à jour, de verrouillage ou d'effacement de l'ensemble des données qui le concernent qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques

ou périmées, ou dont la collecte serait interdite, ainsi qu'un droit d'opposition pour des motifs légitimes au traitement ou d'opposition à l'utilisation des données à des fins de prospection notamment commerciale.

3) Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la chocolaterie Daniel Stoffel - 50, route de Bitche - 67506 Haguenau CEDEX -

## Annexes

### ***Annexe 1 - Barème d'attribution des points et seuil d'obtention du cadeau fidélité***

Au 1<sup>er</sup> décembre 2010 : 1 point « Privilèges » = 1 euro  
300 points « Privilèges » = 1 cadeau « Privilèges »

### ***Annexe 2 - Magasin de vente Daniel Stoffel***

Les magasins de vente de la chocolaterie Daniel Stoffel sont :

Chocolaterie Daniel Stoffel  
50, route de Bitche  
67506 Haguenau CEDEX

Chocolaterie du Vignoble - Daniel Stoffel  
Route de Guémar  
68150 Ribeauvillé